

L'an deux mil vingt-trois, le premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. CHARMETANT Guy, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2023

Étaient présents : MM. (Mmes) Guy CHARMETANT, Béatrice GENTY, Patrice BUCHET, Nadège BOZIO, Roland MEINDER, Bernard JALLET, Angélique ALLOIN-CORDIER, Jean-Louis DELAUX, Élodie CINI, Carl BLANDIN, Sandra MATHÉ.

Thierry ALLAIX a donné procuration à Angélique ALLOIN-CORDIER

Étaient excusées : Murielle DESBORDES, Marlène FLACELIÈRE

Était absent : Fabien LLORENS

Secrétaire de séance : Nadège BOZIO

Le compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal du quatre mai deux mil vingt-trois est adopté par l'ensemble des élus présents.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 août 2022, le conseil municipal a fixé le prix de vente des terrains de la deuxième tranche du lotissement communal Saint Roch à 32 € le mètre carré viabilisé.

Suite à la commercialisation des terrains, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui donner tous pouvoirs pour la signature des compromis et des actes de vente chez le notaire, ainsi qu'à son représentant à l'urbanisme, l'adjoint Patrice BUCHET, en cas d'indisponibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente des terrains de la deuxième tranche du lotissement Saint Roch
- autorise Monsieur le Maire et son représentant à l'urbanisme, l'adjoint Patrice BUCHET, à signer chez le notaire toute déclaration de compromis ou acte de vente relatif aux procédures d'urbanisme afférentes à cette opération
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Le nouveau lotissement avance bien. La deuxième tranche est quasiment terminée. Des panneaux ont été mis en place en entrée de bourg pour annoncer les lots à vendre, et la commune a diffusé l'information en ligne (page Facebook, site Internet, Le Bon Coin).

La semaine du 05 juin, les finitions de la première tranche débiteront, avec la réalisation des bordures de trottoirs, puis la préparation aux aménagements paysagers (décaissement, préparation des arbres etc). Les plantations ne seront réalisées qu'en septembre, octobre, pour respecter la saisonnalité.

Les réseaux sont enfouis.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée de la dépollution du bâtiment JYS CHROME, qui se complique. Après avoir décaissé deux camions de terre supplémentaires (non initialement prévus dans le plan de dépollution), de nouveaux prélèvements ont été faits dans les parois et le fond de fouille à 2,30 mètres de profondeur. Le résultat des analyses est sans appel : il reste du chrome et du chrome VI sur le terrain, il faut donc poursuivre encore plus profondément la dépollution, et agrandir le périmètre concerné. Les travaux de dépollution effectués à ce jour se chiffrent déjà à 96 261,18 € TTC. Une facture de 28 698 € TTC va s'ajouter à cela, pour procéder à l'évacuation des bétons et à 44 nouveaux prélèvements, jusqu'à 4 mètres de profondeur (maximum légal), dans des tranchées d'environ 3 à 4 mètres de long, afin de délimiter avec précision le périmètre restant à dépolluer. Selon la superficie de ce périmètre, la dépollution pourra coûter à la commune jusqu'à 120 000 € supplémentaires.

2023/06/027
AUTORISATION DE
SIGNATURE POUR LA
VENTE DES LOTS DE LA
DEUXIÈME TRANCHE DU
LOTISSEMENT SAINT
ROCH

LOTISSEMENT
SAINT ROCH

DÉPOLLUTION DU
BÂTIMENT JYS CHROME

Malheureusement la commune ne pourrait supporter une telle dépense. Monsieur le Maire a donc d'ores et déjà pris contact avec le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, afin de demander une aide financière exceptionnelle, le montant des travaux ne pouvant être connus avec précision avant les travaux et les demandes de subvention.

De nouvelles demandes de subvention vont être déposées afin de tenter de trouver de nouveaux financements, et des choix devront être faits par les élus en matière d'investissement, afin de procéder à une modification du budget.

- L'employé communal principal reprendra ses fonctions le lundi 5 juin, suite à son arrêt de travail.

Il sera secondé par deux agents techniques. L'agent envoyé en remplacement par le Centre de Gestion sera embauché par la commune en Contrat à Durée Déterminée à temps complet du 05 juin au 15 octobre 2023.

Le broyage des accotements a été fait par l'entreprise BROYAGE 2000 de Beaulon, pour un montant de 950,40 € TTC.

- Le recrutement d'un nouvel agent pour le poste de cantinier(e) pour la rentrée scolaire 2023 a débuté, l'offre ayant été mise en ligne. Sept candidatures ont été reçues à ce jour, dont deux notamment qui correspondent aux attentes des élus. La commission communale du personnel se réunira afin de sélectionner dans un premier temps les candidats à recevoir.

- Le tonneau de traitement de la commune a été vendu au prix de 500 €, suite à une annonce mise en ligne depuis deux mois.

- Les élus appartenant à la commission communale de la communication sont sollicités pour s'investir dans la rédaction des articles du bulletin communal de cet été. Une réunion de lancement est prévue le jeudi 8 juin à 17h30.

- Sandra MATHÉ, conseillère municipale et correspondante Incendie et Secours de la commune, participera à une réunion d'informations sur ce thème le mardi 20 juin à Saint-Aubin-le-Monial.

- Le nouveau tracteur communal a été commandé auprès de JOHN DEERE, et devrait être livré fin juin.

- Le délai s'allonge pour la livraison des panneaux lumineux par le Conseil Départemental. L'entreprise JLH ELEC propose un devis à environ 648 € TTC pour leur branchement au disjoncteur de la bibliothèque.

- Monsieur le Maire annonce que les élus ont décidé d'adhérer à l'application IntraMuros, mise à disposition gratuitement par Moulins Communauté pour toutes les communes faisant partie de l'agglomération. Cette application donne à la commune la possibilité de communiquer rapidement avec ses administrés via un support numérique non négligeable de nos jours, le smartphone. Il y aura à la fois des informations communales et communautaires. Un élu pourra être nommé administrateur. Toutes les explications seront données dans le prochain bulletin municipal.

- Le panneau d'affichage extérieur de la salle polyvalente va être prochainement remplacé par un panneau fermant à clé, pour plus de sécurité et protection des affiches, qui sont régulièrement arrachées ou détériorées par le mauvais temps.

- Monsieur le Maire répète que les placards de la garderie devront être prochainement vidés pour accorder davantage de place de rangement au Relais Petit Enfance.

- Concernant le cimetière communal, un columbarium est en cours d'installation. Les travaux ont débuté le 31 mai, et seront terminés le 02 juin.

- Le projet d'installation de purificateurs d'air dans les écoles a été abandonné par les élus, qui ont trouvé contradictoire de préconiser simultanément de purifier l'air et d'aérer en ouvrant régulièrement les fenêtres.

- Monsieur le Maire aborde ensuite le projet de défibrillateur, toujours en cours. Élodie CINI, conseillère municipale, propose de prendre en charge la demande de devis, et la comparaison des tarifs entre la location et l'achat avec contrat de maintenance. Le défibrillateur devrait être placé à l'extérieur de la salle polyvalente, le positionnement exact reste à définir.

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé si un seul défibrillateur sera suffisant pour toute la commune, entre l'école et la salle polyvalente.

- Une élue rappelle la nouvelle obligation déclarative des propriétaires. Tous les biens immobiliers doivent être déclarés aux impôts avant le 30 juin 2023.

- Monsieur le Maire rappelle qu'une assemblée générale extraordinaire de l'association des Mômes aura lieu le vendredi 02 juin à 20 heures, afin de définir le nouveau bureau de l'association. Béatrice GENTY, première adjointe, sera présente pour représenter la commune.

- Enfin, il est annoncé que le jeune Alexandre GREIF, Jeune Sapeur-Pompier à Neuilly-le-Réal domicilié à Montbeugny, a obtenu officiellement son diplôme de Jeune Sapeur-Pompier.

Il était venu, lors de la réunion de conseil du 15 décembre 2022, présenter aux élus l'échange qui avait eu lieu avec la section des JSP de la Meuse en novembre 2022, durant un voyage à Verdun. La commune avait subventionné cet échange à hauteur de 100 €.

L'ensemble du conseil municipal le félicite chaleureusement pour son engagement.

QUESTIONS DIVERSES